



## ZONE DE DISTRIBUTION : OUSTE MELANGE

### Conclusion sanitaire

**2025** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PLA DE MOUROUS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 35 personnes sur 1 commune (OUSTE). Le responsable des installations est : « CATLP ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A** Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**  
Conformité : **92 %**  
Valeur maxi : **1 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2023, 2024, 2025**

#### NITRATES

**A** Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **0,12 mg/L**  
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A** Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : **2**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **274**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**  
Année prise en compte : **2023**

#### TURBIDITÉ

**A** Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **4**  
Valeur maxi : **0 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **16,4 °f**  
Valeur maxi : **16,4 °f**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le **07/07/2026**

UDI **065000665**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.